

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapport de présentation

**Conseil communautaire
du 27 juin 2023**



SOMMAIRE

1	– EXERCICE 2022 : L'AGGLO INTENSIFIE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE	p 5
2	– VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	p 7
	2.1 – LES RESULTATS PAR BUDGETS	
	2.2 – L'EPARGNE BRUTE ET NETTE	
	2.3 – LES TAUX D'EXECUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES	
3	– BUDGET PRINCIPAL : EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p 13
	3.1 – VUE D'ENSEMBLE	
	3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES	
	3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES	
4	– BUDGETS ANNEXES : EXECUTION EN FONCTIONNEMENT	p 23
	4.1 – LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	
	4.2 – L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES	
	4.3 – LES ZONES ECONOMIQUES	
	4.4 – LA BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	
	4.5 – L'ASSAINISSEMENT	
	4.6 – L'EAU POTABLE	
5	– EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	p 31
	5.1 – VUE D'ENSEMBLE	
	5.2 – LES INVESTISSEMENTS PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS	
6	– LA GESTION DE LA DETTE	p 41
	6.1 – LE RECOURS A L'EMPRUNT	
	6.2 – L'ETAT DE LA DETTE	
7	– ETAT ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS	p 45
8	– EXECUTION DU BUDGET DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE	p 47

1 – EXERCICE 2022 : L'AGGLO INTENSIFIE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU TERRITOIRE

L'année 2022 illustre une fois de plus le caractère aléatoire de la période actuelle, depuis la pandémie, qui se caractérise par des recettes et des dépenses de fonctionnement qui évoluent de manière atypique d'une année sur l'autre, rendant compliquée l'analyse de la situation financière. Ainsi, malgré un contexte de forte inflation, le compte administratif 2022 du budget principal laisse apparaître une situation plus favorable qu'en 2021, mais rien ne permet d'affirmer que cette embellie soit durable, comme en ont témoigné les efforts nécessaires pour maintenir les équilibres dans le budget primitif 2023. Quoi qu'il en soit, les résultats de l'exercice 2022 contribuent à conforter la solidité financière de Vienne Condrieu Agglomération et par conséquent sa capacité à investir pour l'avenir du territoire.

L'Agglo renoue ainsi avec une augmentation des recettes réelles (+ 5,74%) plus importante que celle des dépenses réelles (+ 2,96%) dans le budget principal.

La croissance des dépenses était attendue, compte tenu du transfert des piscines de Loire sur Rhône et Villette de Vienne et de l'instauration de la dotation de solidarité communautaire, mais aussi de facteurs externes comme l'explosion des prix de l'énergie qui a particulièrement impacté le coût de fonctionnement des piscines et celui de la gestion des déchets, ou encore les mesures de revalorisation des carrières et du traitement des agents de la fonction publique territoriale. Le bilan apparaît somme toute maîtrisé, grâce à une recherche constante d'économies de gestion.

La dynamique des recettes se révèle quant à elle meilleure que prévu. La reprise économique a favorisé le produit de cotisation foncière des entreprises, mais c'est surtout la croissance exceptionnelle de la TVA qui explique la hausse constatée au sein des recettes fiscales. Un autre facteur important explique la croissance des recettes de fonctionnement 2022 : le retour à un bon niveau de fréquentation des équipements petite enfance qui améliore les recettes des domaines d'activités.

Dans le domaine de la gestion des déchets, la hausse du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense largement le léger tassement des autres recettes et permet de maintenir l'équilibre financier du service.

Il résulte de ces évolutions dans la section de fonctionnement du budget principal une épargne nette de 8,1 M€, en forte augmentation par rapport à l'année précédente. Comme la baisse constatée l'année dernière, cette évolution doit toutefois être relativisée compte tenu du caractère atypique de ces dernières années. Il n'en reste pas moins que le niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement permet de contribuer très largement à l'autofinancement des investissements.

L'épargne nette des budgets annexes conserve elle aussi une capacité à alimenter significativement l'autofinancement des investissements, mais elle apparaît en contraction dans tous les budgets. Il convient de noter à cet égard que les budgets des transports et du cycle de l'eau sont fortement impactés par la hausse du prix de l'énergie en particulier.

En matière d'investissement, après le record enregistré en 2021 depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, l'effort est maintenu avec des dépenses d'équipement qui atteignent 30,3 M€ tous budgets confondus, soit 2,6 M€ supplémentaires par rapport à l'année précédente (+ 9,4%). Les travaux du stade nautique expliquent en grande partie ce niveau d'investissement.

Pour financer cet effort, et malgré l'épargne dont elle dispose, l'Agglo doit recourir un peu plus à l'emprunt en 2022. Elle en a la possibilité, compte tenu de la trajectoire de désendettement qu'elle a suivie ces dernières années. Ainsi, avec 7,4 M€ de prêts mobilisés, l'encours de la dette totalise 61,1 M€ au 31/12/2022, tous budgets confondus, contre 59,2 M€ un an auparavant. Cet endettement reste tout à fait soutenable : dans le budget principal, le taux moyen est de 1,53% et la durée de remboursement de 3 ans et 2 mois, en diminution de 6 mois.

2 –

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (FONCTIONNEMENT)

2.1 – Les résultats par budgets

2.2 – L'épargne brute et nette

2.3 – Les taux d'exécution des recettes et des dépenses

2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RESULTATS PAR BUDGETS

BUDGET PRINCIPAL	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	72 436 057,86 €	60 285 996,43 €	12 150 061,43 €
Opérations d'ordre	687 247,53 €	2 514 825,03 €	- 1 827 577,50 €
TOTAL exercice 2022	73 123 305,39 €	62 800 821,46 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 10 322 483,93 €
Résultat antérieur reporté			+ 2 500 000,00 €
		Résultat global CA 2022	+ 12 822 483,93 €

En 2022 le total des recettes de fonctionnement augmente de 5,9 % et les dépenses de fonctionnement de 3,3 %. Il en résulte une croissance significative du résultat propre à l'exercice (+ 25,3%).

Par conséquent, le résultat de clôture 2022 apparaît lui aussi en hausse, bien qu'une moindre part du résultat antérieur ait été affectée au fonctionnement, au profit de l'investissement. Avec 12 822 484 € contre 11 552 185 € l'an dernier, il augmente de 11%.

TRANSPORTS	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	11 822 500,43 €	10 968 281,16 €	854 219,27 €
Opérations d'ordre	95 291,56 €	1 060 160,37 €	- 964 868,81 €
TOTAL exercice 2022	11 917 791,99 €	12 028 441,53 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			- 110 649,54 €
Résultat antérieur reporté			+ 1 687 847,41 €
		Résultat global CA 2022	+ 1 577 197,87 €

Dans le budget des transports, les recettes diminuent de 2,7 % alors que les dépenses augmentent de 6,5 %. Il en résulte un résultat propre à l'exercice 2022 légèrement négatif. Il convient de rappeler que ce budget annexe reste structurellement déficitaire et que son équilibre est conditionné par une subvention du budget principal. Avec un montant de 800 000 € en 2022 au lieu de 1 200 000 € l'an dernier, cet équilibre n'a pas tout à fait pu être atteint.

Le compte administratif 2022 des transports reste toutefois excédentaire à la clôture avec un résultat cumulé de 1 577 198 € contre 1 687 847 € en 2021, soit une baisse de 6,6%.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	578 144,79 €	250 041,00 €	328 103,79 €
Opérations d'ordre	17 760,00 €	292 958,28 €	- 275 198,28 €
TOTAL exercice 2022	595 904,79 €	542 999,28 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 52 905,51 €
Résultat antérieur reporté			+ 0,00 €
		Résultat global CA 2022	+ 52 905,51 €

La conjonction d'une baisse des recettes (– 8,9%) et d'une hausse des dépenses (+ 9,9%) entraîne une division par trois du résultat, qui se limite à 52 906 € en 2022, contre 160 299 € l'an dernier.

On constate la même évolution au niveau du résultat de clôture en l'absence de résultat antérieur reporté, puisque la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente a été affectée à l'investissement.

ZONES ECONOMIQUES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	1 335 830,00 €	37 484,78 €	1 298 345,22 €
Opérations d'ordre	16 747,29 €	856 609,21 €	- 839 861,92 €
TOTAL exercice 2022	1 352 577,29 €	894 093,99 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 458 483,30 €
Résultat antérieur reporté			- 195 592,25 €
		Résultat global CA 2022	262 891,05 €

Rappelons que ce budget obéit à la spécificité d'une comptabilité de stocks, ce qui génère d'importantes écritures d'ordre. Par ailleurs, les dépenses d'acquisition et d'aménagement réalisées sur les zones économiques, ainsi que les recettes issues des ventes de terrains, sont comptabilisées en section de fonctionnement.

2022 se caractérise par un montant important de cessions de terrains, alors que les dépenses réalisées restent limitées. Malgré les opérations d'ordre de gestion des stocks logiquement négatives et le déficit de fonctionnement reporté, cette situation conduit à un résultat de clôture positif de 262 891 €.

ASSAINISSEMENT	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	8 513 966,64 €	4 719 161,43 €	3 794 805,21 €
Opérations d'ordre	498 642,45 €	2 503 203,09 €	- 2 004 560,64 €
TOTAL exercice 2022	9 012 609,09 €	7 222 364,52 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 1 790 244,57 €
Résultat antérieur reporté			+ 1 765 777,90 €
	Résultat global CA 2022		+ 3 556 022,47 €

Avec des recettes en baisse de 3,8% et des dépenses réelles qui augmentent de 9%, le résultat propre à l'exercice 2022 de l'assainissement diminue significativement, avec 1 790 245 € contre 2 742 267 € en 2021, soit – 34,7%.

Toutefois, l'excédent antérieur reporté étant nettement plus élevé qu'en 2021, le résultat de clôture de l'exercice s'élève à 3 556 022 € contre 3 165 778 € l'an dernier, soit une hausse de 12,3%.

EAU POTABLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	7 711 975,74 €	5 336 495,51 €	2 375 480,23 €
Opérations d'ordre	370 459,00 €	1 768 698,20 €	- 1 398 239,20 €
TOTAL exercice 2022	8 082 434,74 €	7 105 193,71 €	↓
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 977 241,03 €
Résultat antérieur reporté			+ 1 130 222,53 €
	Résultat global CA 2022		+ 2 107 463,56 €

Ce budget annexe a été créé suite au transfert de compétence « eau potable » au 1er janvier 2020.

En 2022, les dépenses de l'eau potable ont augmenté plus vite que les recettes : + 9% contre + 2,7%. Il en résulte un résultat propre à l'exercice en diminution de 27,5%.

Le résultat de clôture s'établit quant à lui à 2 107 464 €, contre 3 137 223 € en 2021, ce qui équivaut à une baisse de 32,8%. Il permet toutefois de continuer à constituer une épargne significative pour le financement des investissements.

BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS (R-D)
Opérations réelles de l'exercice	183 770,51 €	62 803,38 €	120 967,13 €
Opérations d'ordre	32 365,00 €	56 304,00 €	- 23 939,00 €
TOTAL exercice 2022	216 135,51 €	119 107,38 €	
Résultat propre à l'exercice 2022			+ 97 028,13 €
Résultat antérieur reporté			+ 0,00 €
		Résultat global CA 2022	+ 97 028,13 €

Ce budget annexe a été créé en 2018 suite à la dissolution du SYRIPEL. Il se caractérise par une section de fonctionnement d'un montant modeste et stable d'une année sur l'autre.

Les dépenses 2022 ayant augmenté un peu plus que les recettes, (+ 12,2 % mais moins de 13 000 € d'écart en valeur absolue, contre + 1,4% soit + 3 000 €), la base de loisirs dégage un résultat propre à l'exercice et un résultat de clôture en baisse de 9,3%. Une évolution qui doit être relativisée car elle représente moins de 10 000 € de différence par rapport à 2021.

2.2 – L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Budget principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
+ Recettes réelles de fonctionnement	72 436 058 €	11 822 500 €	578 145 €	183 771 €	8 513 967 €	7 711 976 €
- Dépenses réelles de fonctionnement	60 285 996 €	10 968 281 €	250 041 €	62 803 €	4 719 162 €	5 336 496 €
= Epargne brute 2022	12 150 062 €	854 219 €	328 104 €	120 967 €	3 794 805 €	2 375 480 €
- Remboursement du capital de la dette	4 043 344 €	185 621 €	46 000 €	67 306 €	1 315 312 €	610 973 €
= Epargne nette 2022	8 106 718 €	668 598 €	282 104 €	53 661 €	2 479 493 €	1 764 507 €

Epargne nette hors produits de cessions	8 106 418 €	666 498 €	282 104 €	53 661 €	2 479 493 €	1 764 507 €
---	-------------	-----------	-----------	----------	-------------	-------------

L'épargne nette est un indicateur important de la marge de manœuvre budgétaire d'une collectivité.

C'est un élément de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

Sur le budget principal (qui concentre également les besoins de financement de plusieurs budgets annexes) l'épargne nette s'élève à 8 106 718 € fin 2022 contre 5 974 013 € en 2021, incluant des produits exceptionnels de cessions d'actifs à hauteur de 300 € contre 35 638 € en 2021. Hors produits de cessions, l'épargne nette est en hausse de 35,7% par rapport à celle de 2021. Elle participe ainsi très largement au financement de l'investissement, qui atteint un niveau record en 2022.

Dans les budgets annexes en revanche, on constate une contraction de l'épargne. Un des facteurs explicatifs réside dans la hausse globale des prix et notamment l'explosion des coûts de l'énergie, qui impactent plus particulièrement les budgets des transports, de l'eau et de l'assainissement. A cela s'ajoute une diminution des recettes pour les deux premiers, ainsi que pour l'immobilier d'entreprises. Cette évolution ne met toutefois pas en cause une capacité d'autofinancement de l'investissement qui reste significative dans l'ensemble des budgets.

2.3 – LE TAUX D'EXECUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES

En regard des inscriptions budgétaires 2022 (BP + DM) les taux d'exécution des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement se présentent comme suit pour chacun des budgets :

	Budget Principal	Transports	Immobilier d'entreprises	Base de loisirs	Assainissement	Eau potable
Recettes réelles de fonctionnement	104,03 %	99,92 %	100,29 %	100,97 %	115,85 %	95,12 %
Dépenses réelles de fonctionnement	94,63 %	88,58 %	84,90 %	93,74 %	83,92 %	87,70 %

3 –

BUDGET PRINCIPAL : EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 – Vue d'ensemble

3.2 – L'exécution des recettes

3.3 – L'exécution des dépenses

3.1 – VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

RECETTES		DEPENSES	
• Recettes fiscales	27 426 273,00 €	• Reversements aux communes	15 429 936,00 €
• Compensations issues de la réforme de la TP	12 476 100,00 €	• Contribution au FPIC et autres prélèvements	548 753,00 €
• Dotations de l'Etat	7 191 862,00 €	• Frais financiers	544 909,09 €
• TEOM	10 180 941,00 €	• Ressources humaines	20 595 187,61 €
• Attributions de comp° négatives	198 942,00 €	• Dépenses des domaines d'activités	21 661 686,94 €
S/Total recettes principales.....	57 474 118,00 €	• Autres dépenses à caractère général	1 501 141,24 €
• Recettes des domaines d'activités	10 826 156,43 €		
• Autres remboursements (dont FCTVA sur fonctionnement)	4 135 483,43 €		
• Recettes sur cessions	300,00 €		
S/Total recettes réelles.....	72 436 057,86 €	S/Total dépenses réelles.....	60 285 996,43 €
• Op. ordre amortissement des subventions d'équipement et cessions	687 247,53 €	• Op. ordre amortissement des immobilisations et cessions	2 514 825,03 €
TOTAL RECETTES.....	73 123 305,39 €	TOTAL DEPENSES.....	62 800 821,46 €

Ce tableau donne **une présentation par « grands postes »** de la section de fonctionnement du budget principal.

L'ensemble de ces « grands postes » de recettes et de dépenses est explicité en détail et comparé à l'année précédente dans les parties suivantes de la section 3.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 73 123 305,39 € au compte administratif 2022.

Elles se décomposent entre :	CA 2021	CA 2022
- les recettes dites « principales »	56 194 414 €	57 474 118 €
- les recettes des domaines d'activités	8 907 741 €	10 826 156 €
- les remboursements de personnel et de frais des budgets annexes et syndicats mixtes, les recettes exceptionnelles.....	3 399 956 €	4 135 783 €
Sous-total recettes réelles.....	68 502 111 €	72 436 058 €
- des recettes d'ordre	544 595 €	687 247 €
TOTAL des recettes	69 046 706 €	73 123 305 €

3.2.1 - LES RECETTES PRINCIPALES

Dans les « recettes principales » nous avons :

1. Les recettes « fiscales » avec :

	CA 2021	CA 2022
- la cotisation foncière des entreprises (CFE)	8 567 758 €	8 894 749 €
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	6 179 794 €	5 735 257 €
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	1 143 122 €	1 182 846 €
- les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	1 085 050 €	972 369 €
- la fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales	9 080 601 €	9 950 557 €
- la taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires	305 266 €	314 582 €
- la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	44 339 €	46 054 €
- le produit additionnel au foncier non bâti	129 025 €	137 051 €
- les rôles supplémentaires (non ventilés)	283 105 €	192 808 €
	26 818 060 €	27 426 273 €

Rappelons que les taux d'imposition sont inchangés depuis 2018, conformément aux orientations du projet d'Agglomération. Malgré cette stabilité, les recettes fiscales augmentent de 2,7% en 2022.

Les bases de CFE retrouvent une certaine dynamique, qui aboutit à une hausse du produit de 3,8%. Celle-ci aurait toutefois pu être plus importante sans la politique de baisse des impôts de production qui divise par deux la valeur locative des établissements industriels. Le produit de CVAE présente un caractère aléatoire compte tenu des décalages entre les déclarations des entreprises auprès des services fiscaux et le reversement à l'EPCI. Il diminue de 7,2% mais s'avère quand même légèrement supérieur à celui de 2020. A noter également une perte de produit d'IFER liée notamment à la destruction d'un transformateur électrique à Echalas.

Le remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales par une fraction de TVA a quant à lui été favorable en 2022, la TVA ayant fortement augmenté dans un contexte où se cumulent reprise économique et inflation.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

2. Les dotations et allocations de compensation

Cette rubrique comprend des recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle versées par l'Etat : fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et dotation de compensation (DCRTP).

A ces dotations s'ajoutent les allocations destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur les différentes taxes locales.

	CA 2021	CA 2022
- FNGIR	5 838 181 €	5 838 181 €
- DCRTP	3 188 574 €	3 188 574 €
- Allocations compensatrices	3 224 587 €	3 435 179 €
- Fonds départemental de péréquation de la TP (reversé par le département 38)	2 767 €	14 166 €
	12 254 109 €	12 476 100 €

Si les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle sont stables d'une année à l'autre, les allocations compensatrices évoluent plus significativement (+ 6,5%). Depuis 2021, elles incluent la compensation de la baisse des impôts de production évoquée dans le paragraphe précédent, à hauteur 3 123 046 € en 2022.

3. Les dotations de fonctionnement de l'Etat

Le compte administratif enregistre des dotations de l'Etat à hauteur de 7 191 862 € en 2022.

Elles se décomposent en deux parts : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle.

Le détail des montants perçus est le suivant :

	CA 2021	CA 2022
- Dotation d'intercommunalité	1 068 049 €	1 190 246 €
- Dotation de compensation (ex part salaires TP)	6 136 218 €	6 001 616 €
	7 204 267 €	7 191 862 €

Le montant théorique de la dotation d'intercommunalité revenant à l'Agglo s'élève à 1 651 022 € en 2022, mais le montant réellement perçu est plafonné par rapport à la dotation de l'année précédente. Il augmente de 11,4%, ce qui ne compense pas tout à fait la baisse de la dotation de compensation. Ainsi le montant global des dotations de l'Etat est encore en légère diminution en 2022 (- 0,2%).

4. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En 2022, le produit de la TEOM s'est élevé à 10 180 941 €, contre 9 772 135 € en 2021.

Rappelons que conformément à l'engagement de stabilité fiscale de la communauté d'agglomération, le taux moyen de TEOM reste inchangé en 2022, bien que l'harmonisation des taux des trois zones de perception se traduise par une légère hausse dans les communes du Rhône et une légère baisse dans celles de l'Isère. La croissance du produit (+ 4,2%) est liée essentiellement à la revalorisation des bases décidée par l'Etat.

L'objectif reste que le produit de la TEOM permette de couvrir le coût du service de la collecte et du traitement des déchets ménagers et des déchets assimilés, ce qui est toujours le cas en 2022 comme explicité en pages 45-46.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

5. Les attributions de compensation négatives

Elles s'élèvent à 198 942 €. Il s'agit des reversements opérés par certaines communes dans le cadre des transferts de compétences suite à l'évaluation des transferts de charges par la CLECT. Elles sont en augmentation de 53 099 € par rapport à 2021, suite au transfert des piscines de Loire-sur-Rhône et Vilette de Vienne.

3.2.2 - LES RECETTES DES DOMAINES D'ACTIVITES

Elles sont constituées des recettes d'exploitation et des financements externes reçus pour chaque domaine d'activités :

	CA 2021	CA 2022
- Economie et tourisme	190 834 €	244 577 €
- Emploi, formation et insertion.....	365 375 €	283 908 €
- Aménagement urbain et habitat	76 379 €	26 437 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	296 261 €	296 357 €
- Petite enfance	4 366 934 €	5 907 939 €
- Jeunesse	101 596 €	93 009 €
- Service de téléalarme	858 592 €	852 422 €
- Politiques territoriales.....	38 000 €	16 372 €
- Voirie et infrastructures	0 €	0 €
- Equipements sportifs.....	75 572 €	110 901 €
- Piscines	50 489 €	451 070 €
- Transition énergétique et biodiversité	50 073 €	156 110 €
- Gestion des déchets	2 419 183 €	2 365 271 €
- Maintenance du patrimoine	18 452 €	21 784 €
.....TOTAL	8 907 741 €	10 826 157 €

Après un léger tassement en 2021, les recettes des domaines d'activités connaissent un fort rebond en 2022, avec une hausse de 21,5%. Une évolution liée essentiellement à la compétence petite enfance, qui représente à elle seule plus de la moitié du total. Pour rappel, les recettes proviennent en quasi-totalité des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (prestations de service et contrat enfance jeunesse), des aides départementales et de la participation des familles. Après deux années en deçà de la normale, la fréquentation des établissements retrouve son niveau d'avant covid, ce qui se traduit par une hausse des participations des familles et des aides de la CAF. A cela s'ajoutent quelques recettes complémentaires (reliquat aides covid, bonus handicap, etc.) et les premiers versements au titre de la nouvelle convention territoriale globale (CTG).

Les recettes liées à la gestion des déchets s'entendent hors TEOM. Elles proviennent en quasi-totalité de l'activité dite industrielle (revente des matériaux, redevance spéciale et tickets de déchèterie) et des participations des éco-organismes. Elles se stabilisent à un niveau élevé, légèrement en-dessous de 2021, mais assez nettement supérieur à la moyenne des années avant covid. Par rapport à l'année dernière, on constate un tassement des aides et soutiens des éco-organismes, mais une dynamique certaine sur la revente des matériaux.

Les recettes d'exploitation du service de téléalarme représentent toujours la troisième plus importante ressource issue des domaines d'activités. Elles sont à peu près stables en comparaison avec l'année précédente.

La taxe de séjour fait également partie des recettes des domaines d'activités. Elle constitue la seule recette du pôle économie et tourisme et elle est reversée en dépenses à l'Office de Tourisme communautaire pour le financement de son activité de promotion touristique du territoire. Son produit a retrouvé et même légèrement dépassé en 2022 le niveau qui était le sien avant la pandémie.

3.2 – L'EXECUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

On constate également un rattrapage des recettes suite à la crise sanitaire dans les domaines des équipements sportifs et des piscines, dont la fréquentation était encore perturbée en 2021. Il faut aussi prendre en compte les entrées des piscines de Loire sur Rhône et Vilette de Vienne, transférées à l'Agglo le 1^{er} janvier 2022. Quant à la croissance des recettes en matière de « Transition énergétique et biodiversité », elle est à mettre en regard de la montée en puissance des politiques menées en termes d'accompagnement à la rénovation énergétique notamment.

Dans les domaines d'activités suivants, on constate au contraire une baisse des recettes. Pour la compétence emploi, formation et insertion, elle est liée à la révision des modalités d'attribution des subventions du fonds social européen (FSE). Dans le domaine de l'aménagement urbain et de l'habitat, elle coïncide avec la fin de l'étude pré-opérationnelle relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain « cœur de ville ». Au titre des politiques territoriales enfin, elle provient de la dissolution du Pôle métropolitain en cours d'année.

Les recettes des autres domaines d'activités s'avèrent stables au regard du compte administratif 2021.

3.2.3 - LES AUTRES RECETTES

Elles sont constituées pour l'essentiel des remboursements de charges générales et de personnel des budgets annexes au budget principal, pour un montant de 3 683 592,23 €. La hausse constatée en 2022 est due principalement à un décalage dans le reversement des traitements du budget annexe des transports.

D'autres remboursements sont perçus au budget principal, au titre des dépenses de personnel, des services mutualisés, des assurances, ou encore de la taxe foncière sur les zones d'activités économiques. Sont également comptabilisés dans ce cadre le FCTVA sur le fonctionnement et la participation ponctuelle de l'ARS aux frais engagés pour le centre de vaccination de l'espace Saint Germain. L'ensemble représente un montant de 452 191,20 € qui apparaît stable par rapport à celui de 2021.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 62 800 821 € au compte administratif 2022.

Elles se décomposent en grands postes suivants :

	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>
- les versements aux communes	15 326 295 €	14 929 936 €
- la dotation de solidarité communautaire	0 €	500 000 €
- la contribution au FPIC et autres prélèvements	578 981 €	548 753 €
- les frais financiers	550 789 €	544 909 €
- les dépenses liées aux ressources humaines	19 511 301 €	20 595 188 €
- les dépenses des domaines d'activités	21 192 739 €	21 661 687 €
- les autres dépenses à caractère général	1 394 315 €	1 505 524 €
soit un S/Total de dépenses réelles	58 554 421 €	60 285 996 €
+ opérations d'ordre	2 255 413 €	2 514 825 €
Total des dépenses	60 809 834 €	62 800 821 €

3.3.1 - Les versements aux communes

L'enveloppe des attributions de compensation s'élève à 14 929 936 € en 2022. Elle est basée sur les montants issus des travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le dernier rapport en date ayant été approuvé par le Conseil communautaire le 13 décembre 2021.

Sa diminution par rapport à 2021 est liée aux facteurs suivants :

- transfert de compétence des piscines de Loire-sur-Rhône et Villette-de-Vienne,
- ajustements relatifs à l'informatique dans les écoles et aux investissements eaux pluviales (membres du SYSEG),
- actualisation de la retenue liée à la réforme de la taxe d'habitation (communes ex-CCRC).

3.3.2 – La dotation de solidarité communautaire

Issue d'une réflexion menée en 2021 dans le cadre du pacte financier et fiscal et instituée par délibération en date du 25 janvier 2022, elle a été versée trimestriellement aux communes pour un montant de 500 000 €.

3.3.3 - La contribution au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

Le prélèvement opéré par l'Etat au titre du FPIC est de 548 753 € pour l'année 2022.

En légère augmentation entre 2020 et 2021, la part intercommunale est à nouveau en baisse en 2022, avec – 28 584 €. Il se maintient ainsi à un niveau inférieur à la contribution de 2018, qui avait elle-même sensiblement diminué suite à la fusion.

3.3.4 - Les frais financiers

Il s'agit des intérêts de la dette et des frais de dossier sur les nouveaux emprunts. Ces charges se sont élevées à 544 909 € en 2022.

Malgré une nette hausse des taux en 2022 et grâce à une dette qui reste maîtrisée (voir page 43), l'extinction progressive d'emprunts anciens dont les taux d'intérêts étaient plus élevés permet de diminuer encore un peu les frais financiers (- 1,1% en 2022 après - 12,1% en 2021 et - 6,9% en 2020).

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3.3.5 - Les dépenses liées aux ressources humaines

Les dépenses liées au personnel se sont élevées à 20 595 188 € en 2022.

Elles se décomposent comme suit :

	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>
- la rémunération du personnel (masse salariale).....	18 765 841 €	19 920 070 €
- les autres dépenses centralisées liées au personnel	745 460 €	675 118 €
	<u>19 511 301 €</u>	<u>20 595 188 €</u>

La masse salariale globale et « brute » de Vienne Condrieu Agglomération représente 33% des dépenses réelles de fonctionnement. Son évolution s'établit à + 6,15% par rapport à 2021.

Pour rappel, le budget principal prend en charge la rémunération des agents travaillant spécifiquement pour les budgets annexes des transports et du cycle de l'eau. Celle-ci donne lieu à un remboursement au budget principal pour un montant total de 2 545 593 € en 2022. Le tableau suivant permet d'apprécier l'évolution de la masse salariale au sein des différents budgets :

MASSE SALARIALE	CA 2021	CA 2022	Evolution
Budget principal	16 276 124 €	17 374 477 €	+ 6,7%
Budget transports	347 137 €	369 907 €	+ 6,6%
Budget assainissement	1 288 493 €	1 353 769 €	+ 5,1%
Budget eau	854 087 €	821 917 €	- 3,8%
TOTAL	18 765 841 €	19 920 070 €	+ 6,15%

Concernant le budget principal, en dehors du traditionnel glissement vieillesse technicité, l'essentiel de la hausse constatée est imputable à l'intégration du personnel des piscines de Loire sur Rhône et Vilette de Vienne, dont la gestion a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2022. Par ailleurs, à la même date, le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture a sensiblement impacté les charges de personnel de la petite enfance.

La hausse du point d'indice qui est intervenue en juillet 2022, ainsi que plusieurs revalorisations du SMIC ont également contribué à la croissance de la masse salariale, dans le budget principal comme dans les budgets annexes. L'évolution de ces derniers en pourcentage doit être relativisée, dans le sens où les montants sont beaucoup plus faibles que dans le budget principal. A noter enfin que la masse salariale des budgets du cycle de l'eau est aussi soumise à des aléas dans la capacité à pourvoir les postes créés ou à remplacer, ce qui explique notamment la diminution constatée dans le budget eau.

Dans les autres dépenses centralisées liées au personnel, on trouve le budget de la formation, les prestations relatives à la politique sociale du personnel et des dépenses diverses : médecine du travail, charges liées au personnel handicapé, annonces – insertions, indemnités des régisseurs, plan de déplacement d'administration, etc. Ces dépenses retrouvent en 2022 une voilure plus conforme à la normale, après le phénomène de rattrapage constaté l'an dernier suite à la crise sanitaire.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

3.3.6 - Les dépenses des domaines d'activités

Il s'agit des crédits dédiés aux actions, hors dépenses de personnel et opérations d'ordre.

Ils se présentent de la manière suivante au compte administratif 2022 :

	<u>CA 2021</u>	<u>CA 2022</u>
- Economie, tourisme et Jazz à Vienne	2 158 824 €	2 205 669 €
- Subventions d'équilibre budgets annexes économie/tourisme	403 600 €	316 500 €
- Subvention d'équilibre au budget annexe des transports	1 200 000 €	800 000 €
- Emploi, formation et insertion	518 319 €	422 679 €
- Aménagement urbain	357 348 €	380 111 €
- Politique de l'habitat	550 086 €	480 476 €
- Cohésion sociale et politique de la ville	572 701 €	595 346 €
- Jeunesse	45 596 €	91 257 €
- Petite enfance	1 008 366 €	964 830 €
- Service téléalarme	162 816 €	182 073 €
- Politiques territoriales	146 632 €	39 556 €
- Voirie communautaire	1 702 680 €	1 762 675 €
- Eaux pluviales et rivières	688 524 €	701 719 €
- Equipements sportifs	405 391 €	432 322 €
- Piscines	255 800 €	511 421 €
- Transition énergétique et biodiversité	169 163 €	222 601 €
- Gestion des déchets	7 569 171 €	8 199 773 €
- Maintenance du patrimoine et moyens techniques	383 412 €	379 734 €
- Soutien aux événements intercommunaux	34 157 €	61 797 €
- Fourrière animale	72 286 €	73 262 €
- Contribution aux services incendie	2 787 867 €	2 837 885 €
TOTAL	21 192 739 €	21 661 687 €

Les dépenses des domaines d'activités, après un rebond de 5,5% en 2021 au sortir de la crise sanitaire, apparaissent maîtrisées dans le contexte inflationniste de 2022 avec une augmentation d'un peu moins de 469 000 €, soit + 2,2%.

Cette maîtrise s'observe en particulier dans le domaine de l'économie et du tourisme, dont le cumul des dépenses propres et des subventions d'équilibre diminue légèrement (- 1,6%). Il en est de même, mais à un niveau de dépenses nettement moins élevé, dans la compétence maintenance du patrimoine et moyens techniques (- 1%). L'optimisation du fonctionnement des établissements de la petite enfance a permis quant à elle de diminuer les dépenses de 4,3%. Une économie substantielle a pu également être réalisée sur la subvention d'équilibre au budget annexe des transports, compte tenu des bons résultats de ce dernier.

D'autres diminutions des dépenses sont enregistrées :

- dans le domaine des politiques territoriales compte tenu de la dissolution du pôle métropolitain et de la fin de l'accompagnement à la concertation sur les trois plans stratégiques,
- dans le domaine de l'habitat en lien avec l'avancement de l'étude pré-opérationnelle relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain « cœur de ville »,
- dans la compétence emploi, formation, insertion, où les missions de référent parcours PLIE et intercesseur entreprises n'ont pu être pleinement réalisées pour des raisons imputables aux prestataires.

A l'inverse, les dépenses des compétences voirie, aménagement urbain et cohésion sociale augmentent un peu plus que la moyenne mais cette évolution reste modérée. Elle est due à des facteurs divers, parmi lesquels on peut citer à l'augmentation des coûts de l'énergie ou les premiers crédits affectés au lancement du PLU intercommunal.

3.3 – L'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (SUITE)

Dans le secteur de la gestion des déchets l'évolution s'élève à + 8,3%. Elle s'explique essentiellement par les révisions de prix importantes qu'ont subi les contrats de prestations en lien avec la hausse des prix de l'énergie et qui ont affecté en particulier les coûts des déchèteries et du traitement des OM. La hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) contribue aussi à accroître les dépenses. Il convient de souligner par ailleurs la politique déployée en faveur de la prévention des déchets, avec le développement du compostage de proximité notamment.

Un volontarisme politique qui se retrouve également dans la compétence transition énergétique et biodiversité (+ 31,6%), où sont inscrites entre autres les dépenses réalisées pour renforcer l'accompagnement à la rénovation énergétique.

En ce qui concerne les piscines, deux phénomènes se cumulent en 2022 : d'une part le transfert des installations de Loire sur Rhône et Vilette de Vienne et d'autre part l'envolée des prix de l'énergie. Celle-ci a également renchéri, dans une moindre mesure, les dépenses du service de téléalarme et celles des gymnases qui ont par ailleurs été plus utilisés qu'en 2021, comme évoqué dans le chapitre sur les recettes des domaines d'activités. Enfin le soutien aux événements intercommunaux retrouve une voilure habituelle après deux années impactées par la pandémie.

Dans les autres domaines d'activité, les dépenses s'avèrent stables au regard du compte administratif 2021.

3.3.7 - Les autres dépenses à caractère général

Elles regroupent les dépenses d'administration générale, des assemblées communautaires, de la communication et de l'informatique/télécommunications.

Elles connaissent une évolution de 8% par rapport à 2021, qui trouve ses origines notamment dans le coût des assurances d'une part et de l'informatique d'autre part, en lien avec la dématérialisation de l'urbanisme essentiellement et dans une moindre mesure le développement des connexions internet pour le télétravail. La communication retrouve quant à elle un niveau de dépenses correspondant à la moyenne des années précédentes.

4 –

BUDGETS ANNEXES : EXECUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Les transports et déplacements

4.2 - L'immobilier d'entreprises

4.3 - Les zones économiques

4.4 - La base de loisirs de Condrieu

4.5 – L'assainissement

4.6 – L'eau potable

4.1 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Le budget d'exploitation des transports urbains a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Versement mobilité	5 602 195,21 €	• Financement DSP transports urbains	9 519 840,23 €
• Compensation liée au relèvement du seuil du VT	40 792,21 €	• Entretien réseau, gaz GNV et billettique transports urbains	178 712,94 €
• Financement transports scolaires	5 326 513,43 €	• Transports scolaires (lignes interurbaines)	95 999,86 €
• Recettes modes doux de déplacement	27 875,00 €	• Modes doux de déplacement	224 667,43 €
• Recettes exploitation diverses	20 342,55 €	• Intermodalité des transports	90 061,65 €
• Subventions équilibre du budget principal	800 000,00 €	• Fonctionnement de la Direction	780 141,75 €
• Recettes exceptionnelles	4 782,00 €	• Frais financiers	20 070,70 €
		• Dépenses diverses	58 786,60 €
S/Total recettes réelles.....	11 822 500,43 €	S/Total dépenses réelles.....	10 968 281,16 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	95 291,56 €	• Op. ordre amortissement immobilisations	1 060 160,37 €
TOTAL RECETTES.....	11 917 791,99 €	TOTAL DEPENSES.....	12 028 441,53 €

Rappelons que le budget annexe des transports et déplacements regroupe les activités suivantes :

- l'exploitation des transports urbains et interurbains,
- le service des transports scolaires,
- la politique en faveur des modes doux de déplacements.

Après avoir été fortement impactées par la pandémie en 2020, les recettes du versement mobilité ont retrouvé dès 2021 un niveau comparable à celui de 2019 et ont poursuivi leur croissance en 2022 (+ 596 K€, soit +11,8%). En revanche, les financements de la région et de l'Etat relatifs aux transports scolaires sont en diminution (- 540 K€, soit - 9,2%). La subvention d'équilibre du budget principal a quant à elle été réduite de 400 K€ eu égard aux bons résultats enregistrés en 2021. Les autres recettes de fonctionnement représentent moins de 0,5% du total.

Désormais regroupés dans une même DSP, les transports urbains et les transports scolaires coûtent globalement un peu moins cher en 2022 (- 296 K€, soit - 3%).

L'année 2022 se caractérise également par la poursuite de l'effort sur le réseau, notamment en faveur de la sécurité des arrêts de bus, et surtout par un développement toujours plus important de la politique relative aux modes doux de déplacement (+ 87 K€, soit + 63,1%), avec notamment l'aide à l'acquisition de vélos électriques et la montée en puissance des vélos en libre-service « Fredo ».

Il convient par ailleurs de préciser que les dépenses de fonctionnement 2022 sont légèrement faussées par deux erreurs techniques : d'une part l'absence de remboursement des frais de personnel au budget principal en 2021, qui entraîne en 2022 le cumul de deux années dans la rubrique « Fonctionnement de la Direction », et d'autre part un problème de rattachement des charges qui conduit là aussi au cumul de deux années de contributions au syndicat mixte des transports de l'aire métropolitaine lyonnaise dans la rubrique « Intermodalité des transports ».

4.2 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le budget d'exploitation de l'immobilier d'entreprises a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Loyers et charges	394 303,52 €	• Charges de gestion à caractère général	238 936,85 €
• Recettes exceptionnelles	5 341,27 €	• Charges exceptionnelles	6 348,07 €
• Subvention équilibre du budget principal	178 500,00 €	• Intérêts de la dette	4 756,08 €
S/Total recettes réelles.....	578 144,79 €	S/Total dépenses réelles.....	250 041,00 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions reçues	17 760,00 €	• Op. d'ordre amortissements immobilisations	292 958,28 €
TOTAL RECETTES.....	595 904,79 €	TOTAL DEPENSES.....	542 999,28 €

Ce budget annexe prend en compte les charges de gestion des bâtiments à vocation économique :

- du site de l'Espace Saint Germain à Vienne : bâtiment Orion, hôtel d'entreprises Ellipse, site ex-EDF de la rue Denfert Rochereau incluant notamment la pépinière Ariane, restaurant l'Espace, etc.
- du site « Clé du Rhône » sur la zone du Trye à St Romain-en-Gal.

Côté recettes, après deux années de loyers et charges en-dessous de leur niveau normal pour cause d'annulations visant à soutenir les entreprises mises en difficulté par la pandémie, les montants perçus en 2022 connaissent un rebond qui justifie un ajustement à la baisse de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

L'équilibre du budget est toutefois maintenu, malgré la croissance des dépenses générales (charges courantes, entretien, réparations, etc.) liée à la hausse des prix subie en 2022. L'augmentation des taux pèse également sur les charges d'intérêt et les amortissements intègrent désormais les travaux réalisés notamment pour la pépinière Ariane.

4.3 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DES ZONES ECONOMIQUES

Le budget d'exploitation des zones économiques a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes de terrains	1 335 830,00 €	• Etudes	0,00 €
• Subvention équilibre du budget principal	0,00 €	• Terrains	0,00 €
• Subventions région + DETR	0,00 €	• Travaux d'aménagement	1 181,78 €
• Produits exceptionnels	0 €	• Taxes foncières	36 303,00 €
		• Frais accessoires	0,00 €
S/Total recettes réelles.....	1 335 830,00 €	S/Total dépenses réelles.....	37 484,78 €
• Op. d'ordre entrées de stock	16 747,29 €	• Op. d'ordre sorties de stock	856 609,21 €
TOTAL RECETTES.....	1 352 577,29 €	TOTAL DEPENSES.....	894 093,99 €

Ce budget obéit à une comptabilité de stocks avec de nombreuses écritures d'ordre.

Ainsi les études et travaux sont d'abord comptabilisés sous forme de « mouvements réels » en section de fonctionnement, avant d'être transférés en investissement par le jeu des entrées / sorties de stocks.

Les dépenses réalisées en 2022 sur les zones économiques se présentent comme suit (hors écritures de rattachement) :

- Zone de la Noyérée (Luzinay)	2 884 €
- Zone du Rocher (Estrablin)	13 863 €
Total :	16 747 €

Les recettes de cessions ont porté sur les zones du Rocher à Estrablin (1 200 630 €) et du Barrage à Reventin-Vaugris (135 200 €).

4.4 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU

Le budget d'exploitation de la base de loisirs de Condrieu a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Redevance versée par le fermier	45 770,51 €	• Charges de gestion à caractère général	30 557,00 €
• Recettes exceptionnelles	0,00 €	• Créances éteintes	14 657,00 €
• Subvention d'équilibre du budget principal	138 000,00 €	• Intérêts de la dette	17 589,38 €
S/Total recettes réelles.....	183 770,51 €	S/Total dépenses réelles.....	62 803,38 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	32 365,00 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	56 304,00 €
TOTAL RECETTES.....	216 135,51 €	TOTAL DEPENSES.....	119 107,38 €

Créé au cours de l'année 2019, ce budget annexe retrace les recettes et dépenses liées au site de la base de loisirs de Condrieu, dont l'exploitation est confiée à un délégataire dans le cadre d'une DSP.

En recettes, on trouve la redevance versée par le fermier à Vienne Condrieu Agglomération. Celle-ci est encore en légère hausse en 2022 compte tenu de la croissance de l'activité sur le site. Figure également la subvention du budget principal qui est maintenue au même niveau qu'en 2021.

Les charges à caractère général inscrites en dépenses comprennent l'entretien, les petits aménagements et le gardiennage du site, ainsi que la redevance due à la CNR ou encore les taxes foncières. Celles-ci sont stables. En revanche, une créance éteinte datant de la gestion antérieure à Vienne Condrieu Agglomération a dû être constatée.

4.5 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget d'exploitation de l'assainissement a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022 :

RECETTES		DEPENSES	
• Produit redevance assainissement collectif	5 231 683,11 €	• Charges de gestion à caractère général	2 324 426,46 €
• Produit redevance assainissement non collectif	55 462,61 €	• Dépenses de personnel	1 393 469 €
• Produit PFAC (participation au financement assainissement collectif)	1 431 157 €	• Autres charges de gestion courante	183 877,02 €
• Redevance rejets non domestiques	309 227,73 €	• Intérêts de la dette	385 268,10 €
• Subventions Agence de l'eau (prime épuration)	276 505,66 €	• Indemnité de remboursement anticipé	374 136,43 €
• Contribution eaux pluviales (budget principal)	242 000 €	• Charges exceptionnelles et divers	59 984 €
• Vente de gaz (STEP Vienne Sud)	483 428,49 €		
• Recettes des conventions avec Ternay, Oytier-Saint-Oblas et le syndicat de Plaine Lafayette + frais de branchement	454 487,02 €		
• Travaux + recouvrement créances	30 015,02 €		
S/Total recettes réelles.....	8 513 966,64 €	S/Total dépenses réelles.....	4 719 161,43 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	498 642,45 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	2 503 203,09 €
TOTAL RECETTES.....	9 012 609,09 €	TOTAL DEPENSES.....	7 222 364,52 €

Le budget assainissement regroupe les compétences assainissement non collectif et assainissement collectif.

Ce budget concerne toutes les communes de l'agglomération à l'exception des communes d'Echalas, Loire sur Rhône et Saint Romain en Gier, situées sur le territoire du SYSEG qui exerce à ce titre les compétences assainissement collectif et non collectif sur ces communes.

Le fonctionnement de l'année 2022, a été marquée par :

- Des dépenses (hors dépenses exceptionnelles et indemnité de remboursement anticipé) en augmentation de 126 K€ par rapport à l'année 2021. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse importante des charges de personnel, en lien avec la revalorisation du point d'indice (+ 67 K€) et la hausse des dépenses d'électricité (+ 232 K€). A noter que ces hausses ont été atténuées par les efforts faits notamment pour diminuer le recours à des prestataires extérieurs pour le curage des réseaux, grâce à l'achat d'un véhicule hydrocureur.
- Une opération de réaménagement de la dette ayant amené au remboursement anticipé de 2 emprunts indexés sur le livret A (pour un capital restant dû de 5 070 K€), qui s'est traduite par le versement d'une indemnité de remboursement anticipé mais qui a permis de limiter la hausse des frais financier liée à l'augmentation du taux de rémunération du livret A.
- Des recettes (hors recettes exceptionnelles) en augmentation par rapport à l'année 2021 (+ 216 K€), qui s'expliquent notamment par un produit de PFAC en très forte hausse suite à la reprise des constructions neuves sur le territoire (+ 470 K€) et par l'absence d'interruption dans la production de biométhane (+ 170 K€). En revanche, les recettes liées à la redevance assainissement sont en diminution de 426 K€ par rapport à 2021 mais conformes aux montants constatés les années précédentes. En effet, l'année 2021 avait enregistré un pic exceptionnel de + 400 K€ du fait du décalage du reversement d'une redevance assainissement collectif par un des fermiers.

En 2022, le budget assainissement dégage une épargne nette (hors recettes exceptionnelles) qui s'élève 2 479 493 € et qui s'explique par une stratégie financière visant à dégager un autofinancement important, afin de poursuivre l'impérieuse modernisation du réseau d'assainissement.

4.6 – LE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU POTABLE

Le budget d'exploitation de l'eau potable a fait l'objet de l'exécution suivante sur l'exercice 2022.

RECETTES		DEPENSES	
• Ventes d'eau aux abonnés	4 326 219,58 €	• Charges de gestion à caractère général	902 727,15 €
• Conventions de vente d'eau à d'autres collectivités	130 194,06 €	• Dépenses de personnel	841 916,92 €
• Facturation travaux en régie	75 372,63 €	• Autres charges de gestion courante	413 990,83 €
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	234 778,24 €	• Intérêts de la dette	201 521,43 €
• Redevance pour pollution d'origine domestique	438 074,28 €	• Atténuation de produits (versement redevance pollution et modernisation)	583 028,00 €
• Autres produits de gestion courante	76 090,97 €	• Reversement redevance assainissement	2 393 063,68 €
• Redevance assainissement	2 393 063,68 €	Charges exceptionnelles	247,50 €
• Recettes exceptionnelles	38 182,30 €		
S/Total recettes réelles.....	7 711 975,74 €	S/Total dépenses réelles.....	5 336 495,51 €
• Op. d'ordre amortissement des subventions	370 459,00 €	• Op. d'ordre amortissement des immobilisations	1 768 698,20 €
TOTAL RECETTES.....	8 082 434,74 €	TOTAL DEPENSES.....	7 105 193,71 €

Ce budget concerne toutes les communes sur lesquelles Vienne Condrieu Agglomération exerce directement la compétence eau potable. Il ne concerne donc pas les communes membres de syndicats intercommunaux d'eau potable, à savoir :

- Syndicat des eaux du Mont du Lyonnais : Longes, Trèves, les Haies, Echalas, Saint Romain en Gier, Ampuis-Haut, Condrieu-Haut, Loire sur Rhône-Haut, Saint Cyr sur le Rhône-Haut
- Syndicat des eaux de Septème-Luzinay-Oytier : Septème et Luzinay
- Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes : Reventin-Vaugris et Chonas l'Amballan

Il s'agit de la troisième année d'exercice de la compétence eau potable par Vienne Condrieu Agglomération suite à la prise de compétence au 1er janvier 2020. Pour rappel, le budget eau potable assure le recouvrement de la redevance assainissement pour les communes gérées en régie et la reverse ensuite au budget assainissement. De même, ce budget collecte les redevances modernisation des réseaux de collecte et pollution d'origine domestique pour le compte de l'Agence de l'eau.

Cette année est marquée par la reprise en régie de la commune de Chonas-l'Amballan suite à la dissolution du syndicat des eaux de Chonas-Saint Prim-Saint Clair, ce qui explique notamment une partie de l'augmentation des recettes de vente d'eau constatée (+ 88 K€) ainsi qu'une partie de l'augmentation des charges de gestion générale (+ 49 K€) qui sont également impactées par la hausse du prix de l'électricité (+ 29 K€).

Les charges de gestion courante sont quant à elles en augmentation, du fait d'un remboursement d'admissions en non-valeur à la Ville de Vienne, conformément à la convention de transfert de l'eau potable, plus important que les années précédentes. On notera également l'augmentation de la contribution versée au SMEP Rhône Sud, en charge de la production d'eau potable pour les communes de Chasse sur Rhône et Loire sur Rhône (+ 23 K€).

Les dépenses de personnel sont en revanche en diminution (- 37 K€), du fait de plusieurs vacances de poste de longue durée qui ont permis d'atténuer l'impact de la hausse du point d'indice.

On notera également que les frais financiers sont en diminution (- 18 K€), ce qui s'explique par l'absence de recours à l'emprunt pour la 3^{ème} année consécutive et la faible exposition de l'encours de dette au risque de taux (93% de l'encours est à taux fixe).

En conclusion pour 2022, l'épargne nette s'établit à 1 764 507 € (1 726 325 € hors recettes exceptionnelles). Elle est en diminution de près de 160 K€, mais donne encore à ce budget une capacité d'autofinancement importante permettant de conduire la modernisation et l'amélioration du taux de rendement des réseaux d'eau potable. Il convient cependant d'être vigilant afin de ne pas laisser s'éroder cette capacité d'investissement dans un contexte marqué par la sécheresse de l'hiver 2022-2023.

5 -

EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

5.1 – Vue d'ensemble

5.2 – Investissements réalisés par opérations et par budgets

5.1 – LES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 – VUE D'ENSEMBLE

Les tableaux ci-dessous récapitulent les investissements réels, hors opérations d'ordre, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières.

LES INVESTISSEMENT PAR BUDGETS

Budgets	Montants CA 2022
Budget principal.....	21 172 009 €
Budget des transports et déplacements.....	1 088 136 €
Budget immobilier d'entreprises.....	813 745 €
Budget zones économiques.....	16 747 €
Budget base de loisirs de Condrieu.....	81 389 €
Budget assainissement.....	4 516 739 €
Budget eau potable.....	2 532 540 €
Budget parking St Germain.....	90 639 €
TOTAL INVESTISSEMENT.....	30 311 944 €

LES INVESTISSEMENTS PAR DOMAINES D'INTERVENTION

Intitulés	Montants CA 2022
Economie et tourisme	2 144 679 €
Aménagement et rénovation urbaine	340 429 €
Transports et déplacements	1 088 136 €
Environnement et gestion des déchets.....	736 331 €
Voirie communautaire et infrastructures.....	5 313 498 €
Assainissement et eaux pluviales.....	6 423 599 €
Eau potable.....	2 532 540 €
Equipements sportifs et piscines.....	10 137 713 €
Petite enfance et téléalarme.....	324 991 €
Politique de l'habitat.....	341 980 €
Maintenance du patrimoine, informatique et communication.....	928 048 €
TOTAL INVESTISSEMENT	30 311 944 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% de réalisation	Reports sur 2023
Economie et tourisme	135 - TRAVAUX ET REAMENAGEMENTS SUR ZONES EXISTANTES	10 000 €	6 809 €	68,09%	0 €
	23 - POLE TERTIAIRE ESPACE ST GERMAIN	360 000 €	184 834 €	51,34%	175 166 €
	26 - SOUTIEN AU COMMERCE	200 000 €	101 263 €	50,63%	41 248 €
	126 - PROG ANNUEL EQUIPEMENT PAVILLON DU TOURISME	30 000 €	18 033 €	60,11%	0 €
	145 – MAISON DU JAZZ	539 000 €	512 188 €	95,03%	24 191 €
	150 – INVESTISSEMENT JAZZ A VIENNE	30 000 €	27 502 €	91,67%	0 €
	25 - PROG ANNUEL AMENAGEMENTS SITES TOURISTIQUES	57 000 €	10 500 €	18,42%	12 042 €
	187 - HALTE FLUVIALE	278 000 €	61 579 €	22,15%	0 €
	254 – TRAVAUX SECURISATION PATRIMOINE	10 000 €	4 890 €	48,90%	0 €
	280 – BELVEDERE DE TUPIN ET SEMONS	99 000 €	30 785 €	31,10%	0 €
	282 - ESPACES PUBLICS/TOURISME	70 000 €	30 960 €	44,23%	0 €
	283 - AMENAGEMENT AIRE DE CAMPING CARS	2 000 €	0 €	0,00%	0 €
	284 - SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE	167 000 €	152 817 €	91,51%	12 375 €
	285 - SITE MAISON BLANCHE	25 000 €	0 €	0,00%	0 €
	286 - SITE ILE BARLET	12 000 €	0 €	0,00%	0 €
S/total économie et tourisme		1 889 000 €	1 142 159 €	60,46%	265 022 €
Aménagement et rénovation urbaine	29 - PROGRAMME ANNUEL RESERVE FONCIERE	50 000 €	27 391 €	54,78%	0 €
	155 – VIENNE SEVENNE	155 000 €	155 000 €	100,00%	0 €
	230 – NPNRU VALLEE DE LA GERE	169 000 €	35 688 €	21,12%	0 €
	188 – PLU DES COMMUNES	473 000 €	122 350 €	25,87%	285 271 €
S/total aménagement et rénovation urbaine		847 000 €	340 429 €	40,19%	285 271 €
Politique de l'habitat	68 - PROGRAMME ANNUEL INVESTISS AIRES GENS DU VOYAGE	40 000 €	25 160 €	62,90%	9 876 €
	163 - OPAH	73 000 €	14 750 €	20,21%	57 750 €
	239 – ETUDES PLH	35 000 €	33 570 €	95,91%	1 430 €
	60 - CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : PARTICIPATIONS AUX COMMUNES	160 000 €	124 500 €	77,81%	0 €
	61 - HABITAT RENOVATION REHAB AIDES AUX BAILLEURS SOCIAUX	95 000 €	25 000 €	26,32%	67 000 €
	64 – HABITAT CREDITS REGION AMELIORATION PARC PUBLIC	28 000 €	20 000 €	71,43%	5 000 €
	99 - AIDES À LA PIERRE SUR PROGRAMME ANRU	100 000 €	99 000 €	99,00%	0 €
S/total politique de l'habitat		531 000 €	341 980 €	64,40%	141 056 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% de réalisation	Reports sur 2023
Environnement et gestion des déchets	121 - CONTAINERS ENTERRES	671 000 €	302 198 €	45,04%	367 127 €
	181 – SITE QUAI TRANSFERT ST ALBAN	40 000 €	9 964 €	24,91%	0 €
	182 – PROG ANNUEL CET POST EXPLOITATION	52 000 €	21 173 €	40,72%	0 €
	275 - CONTENEURS ENTERRES - CENTRES-BOURGS	160 000 €	0 €	0,00%	0 €
	276 - EXTENSION DECHETERIE AMPUIS	65 000 €	0 €	0,00%	0 €
	277 - VIDEOSURVEILLANCE DECHETERIES	60 000 €	10 680 €	17,80%	0 €
	301 - AMO ETUDE FAISABILITE RESSOURCERIE	30 000 €	0 €	0,00%	0 €
	37- PROG ANNUEL ACQUISITION ET RENOUELEMENT COMPOSTEURS	45 000 €	26 750 €	59,45%	0 €
	38 - PROG ANNUEL ACQUISITION ET RENOUELEMENT DES BACS DECHETS	183 000 €	103 636 €	56,63%	41 942 €
	39 - PROG ANNUEL AMENAGEMENTS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	259 000 €	209 478 €	80,88%	23 051 €
	40 - PROG ANNUEL GROSSES REPARATIONS ET EQUIPEMENTS OM	30 000 €	13 896 €	46,32%	0 €
	41 - PROG ANNUEL GROSSES REPARATIONS EQUIPEMENTS DECHETTERIES	77 200 €	38 556 €	49,94%	5 586 €
	245 – ACTIONS PCAET PLAN CLIMAT	10 000 €	0 €	0,00%	0 €
	279 - SOUTIEN AU REMPLACEMENT FOYERS BOIS	90 000 €	0 €	0,00%	8 700 €
	52 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS TECHNIQUES	3 000 €	0 €	0,00%	0 €
S/total environnement et gestion des déchets		1 775 200 €	736 331 €	50,40%	446 406 €
Eaux pluviales	141 - TRAVAUX ANNUELS EAUX PLUVIALES	892 000 €	880 460 €	98,71%	0 €
	169 - TRAVAUX ANNUELS EAUX RUISSELLEMENT RIVIERES	1 078 000 €	791 398 €	73,41%	35 041 €
	174 - FONDS DE CONCOURS EAUX PLUVIALES BUDGETS ASSAINISS	170 000 €	168 000 €	98,82%	0 €
	189 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL GIER RHODANIEN	68 000 €	67 002 €	98,53%	0 €
	317 - REHAB POMPAGE EP VIENNE NORD ET VIENNE SUD	170 000 €	0 €	0,00%	47 082 €
S/total eaux pluviales		2 378 000 €	1 906 860 €	80,19%	82 123 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% de réalisation	Reports sur 2023
Voirie	130 – COMPLEMENT ECHANGEUR SUD	493 000 €	492 938 €	99,99%	0 €
	172 – ECLAIRAGE PUBLIC ZONES VIENNAGGLO	40 000 €	38 391 €	95,98%	0 €
	177 – REQUALIFICATION ZONES ACTIVITES	370 000 €	287 205 €	77,62%	35 907 €
	184 – PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE	1 949 000 €	1 392 857 €	71,47%	0 €
	240 – ECLAIRAGE PUBLIC ESPACES EXTERIEURS	40 000 €	39 978 €	99,94%	0 €
	241 – REPRISE OUVRAGE D'ART-VOIRIE	300 000 €	295 882 €	98,63%	0 €
	252 - POINTS NOIRS COLLECTE TRI	65 000 €	62 772 €	96,57%	0 €
	262 - REAMENAGEMENT ENTREE NORD RD 1407	82 000 €	42 680 €	52,05%	0 €
	263 - REFECTION MUR SOUTENEMENT TUPIN ET SEMONS	33 000 €	2 518 €	7,63%	0 €
	264 - STE COLOMBE AMENAGEMENT RUE DR TRENEL (AP/CP)	32 000 €	1 496 €	4,68%	0 €
	266 - LONGES CONTOURNEMENT OUEST (AP/CP)	15 000 €	8 215 €	54,77%	0 €
	294 - PONT CHEMIN DU PALEFRENIER - SEPTEME	210 000 €	148 862 €	70,89%	10 746 €
	302 - ABORDS COLLEGE DE L'ISLE ET PDM	361 000 €	47 360 €	13,12%	0 €
	42 – DESSERTTE ZONE DES PLATIERES	39 000 €	35 399 €	90,77%	3 601 €
	46 - PROGRAMME ANNUEL VOIRIE-RENOUVELLEMENT DE CHAUSSEES	2 300 000 €	2 269 483 €	98,67%	0 €
	47 - PROGRAMME ANNUEL VOIRIE - VEHICULES ET MATERIELS	180 000 €	0 €	0,00%	176 500 €
	48 - PROGRAMME ANNUEL AMENAGT SECURITE LIES AU PDU	300 000 €	39 974 €	13,32%	0 €
	49 - PROGRAMME ANNUEL AMENAGEMENTS DES PISTES CYCLABLES	120 000 €	107 487 €	89,57%	0 €
S/total voirie communautaire		6 929 000 €	5 313 498 €	76,68%	226 754 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% de réalisation	Reports sur 2023
Equipements sportifs et piscines	119 - STAND DE TIR REVENTIN VAUGRIS	130 000 €	34 856 €	26,81%	9 480 €
	158 - SCHEMA DIRECTEUR EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 000 €	0 €	0,00%	0 €
	183 – NOUVEAU BASSIN STADE NAUTIQUE ST ROMAIN	12 716 142 €	9 759 642 €	76,75%	2 956 500 €
	295 - MAINTIEN A NIVEAU PISCINE DE LOIRE SYR RHONE	40 000 €	35 500 €	88,75%	4 500 €
	296 - MAINTIEN A NIVEAU PISCINE DE VILLETTE DE VIENNE	100 000 €	53 326 €	53,33%	11 396 €
	297 - TERRAINS BEACH VOLLEY	130 000 €	97 126 €	74,71%	0 €
	67 - PROGRAMME ANNUEL INVESTISSEMENT STADES NAUTIQUES	15 000 €	4 603 €	30,69%	0 €
	70 - PROGRAMME ANNUEL GYMNASES- TRAVAUX ET EQUIPEMENTS	247 000 €	147 176 €	59,59%	84 400 €
	73 - BOULODROME DE VIENNE	2 000 €	0 €	0,00%	0 €
	75 - PROGRAMME ANNUEL TERRAINS DE SPORT- TRAVAUX ET MAT	37 000 €	5 485 €	14,82%	26 909 €
	S/total équipement sportifs et piscines	13 437 142 €	10 137 713 €	75,45%	3 093 185 €
Petite enfance et téléalarme	228 – REGROUPEMENT HG ISLE AUX ENFANTS / CEDRES	48 000 €	47 200 €	98,33%	0 €
	255 – RENOVATION ESPACES RESTAURATION / BUANDERIE DANS LES EAJE	80 000 €	54 948 €	68,68%	19 118 €
	256 – RENOVATION EAJE / RPE MALISSOL	150 000 €	19 964 €	13,31%	1 788 €
	257 – AMENAGEMENT LUDOTHEQUE VIENNE	33 000 €	31 037 €	94,05%	0 €
	265 - MISE AUX NORMES DES EAJE	20 000 €	7 873 €	39,37%	0 €
	299 - RENOVATION COUR EAJE CLE DES CHAMPS	50 000 €	0 €	0,00%	0 €
	303 - RENOVATION EAJE LES PETITS MARINIERS	250 000 €	10 370 €	4,15%	0 €
	54 - PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX ET INSTAL PETITE ENFANCE	83 100 €	32 080 €	38,60%	17 799 €
	56 – PROGRAMME ANNUEL MOBILIER PETITE ENFANCE	42 000 €	15 021 €	35,77%	23 708 €
	59 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS SERVICE TELEALARME	130 000 €	106 497 €	81,92%	0 €
	S/total petite enfance et téléalarme	886 100 €	324 991 €	36,68%	62 413 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PRINCIPAL (suite)	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% de réalisation	Reports sur 2023
Maintenance du patrimoine Communication Informatique	108 – AMENAGEMENTS SENTIERS ET BOUCLES CYCLISTES	18 000 €	17 908 €	99,49%	0 €
	156 - MISE EN CONFORMITE AERODROME	5 000 €	3 975 €	79,50%	0 €
	267 - PROG.ANN.MAINTIEN A NIVEAU BAT ADM ET TECH	106 000 €	72 517 €	68,41%	24 333 €
	52 – PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS TECHNIQUES	66 400 €	31 868 €	47,99%	29 775 €
	268 - REHABILITATION ENERGETIQUE ANTARES	40 000 €	28 511 €	71,28%	7 031 €
	78 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS INFORMATIQUES AGGLO	275 000 €	235 653 €	85,69%	3 600 €
	79 - PROGRAMME ANNUEL EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ECOLES	420 000 €	382 587 €	91,09%	28 000 €
	250 – DEMATERIALISATION URBANISME	90 000 €	53 053 €	58,95%	36 947 €
	269 – SCHEMA DIRECTEUR DU NUMERIQUE DANS LES ECOLES	56 634 €	55 944 €	98,78%	0 €
	80 – SITE INTERNET	25 000 €	13 272 €	53,09%	0 €
	128 - BANQUE D'IMAGES DU TERRITOIRE	15 000 €	14 563 €	97,09%	0 €
	186 – NOUVELLE SIGNALÉTIQUE VIENNE CONDRIEU AGGLO	30 000 €	18 197 €	60,66%	0 €
	S/total maintenance du patrimoine, informatique et communication	1 147 034 €	928 048 €	80,91%	129 686 €

TOTAL INVESTISSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL	29 819 476 €	21 172 009 €	71,00%	4 731 917 €
--	---------------------	---------------------	---------------	--------------------

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Action économique	125 – PAVILLON DU TOURISME	15 000 €	9 338 €	62,26%	4 148 €
	129 - BATIMENT ORION	35 000 €	1 930 €	5,51%	538 €
	148 – AUTRES BAT ST GERMAIN	2 000 €	0 €	0,00%	0 €
	149 - CHAMBRE AGRICULTURE	5 000 €	378 €	7,56%	0 €
	26 - SOUTIEN AU COMMERCE	15 000 €	0 €	0,00%	0 €
	287 - TENEMENTS EN BAIL A CONSTRUCTION	1 466 000 €	583 798 €	39,82%	0 €
	288 - PROG.ANNUEL MAISON DU FESTIVAL	20 527 €	3 686 €	17,96%	0 €
	91 - TENEMENT CLE DU RHONE	895 000 €	109 568 €	12,24%	171 985 €
	92 - BATIMENT ELLIPSE	270 000 €	104 715 €	38,78%	77 931 €
	93 - ANTARES	5 000 €	332 €	6,64%	2 141 €
	TOTAL budget immobilier d'entreprises	2 728 527 €	813 745 €	29,82%	256 743 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisation 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Transports	85 - ACTIONS POUR ACCESSIBILITE TRANSPORTS	145 000 €	73 099 €	50,41%	0 €
	87 - PROGRAMME ACTIONS MODES DOUX	183 500 €	154 285 €	84,08%	0 €
	88 - PROGRAMME ANNUEL MOBILIER URBAIN TRANSPORT	187 000 €	95 194 €	50,91%	0 €
	89 - PROGRAMME ANNUEL MATERIEL ROULANT	381 000 €	375 797 €	98,63%	0 €
	90 - PROGRAMME ANNUEL EQUIP EXPLOITATION TRANSPORT	22 000 €	6 457 €	29,35%	0 €
	136 – PROGRAMME ANNUEL BILLETTEQUE	73 000 €	47 700 €	65,34%	0 €
	237 – PLAN DE MOBILITE	40 000 €	36 626 €	91,56%	0 €
	2610 - REAMENAGEMENT COURS BRILLIER (PDM) ETAPE 1	160 000 €	77 078 €	48,17%	0 €
	270 – HALTE FERREE DE VAUGRIS	75 000 €	48 260 €	64,35%	0 €
	272 - PROGRAMME ANNUEL PLATEFORME MOBILITE	20 000 €	16 178 €	80,89%	0 €
	273 -PROGRAMME ANNUEL RESERVE FONCIERE PDM	161 000 €	157 462 €	97,80%	0 €
	304 - RESERVE FONCIERE TRANSPORTS	713 000 €	0 €	0,00%	0 €
	TOTAL budget transports et déplacements	2 160 500 €	1 088 136 €	50,36%	0 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2022 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET ZONES ECONOMIQUES	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisation 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Action économique	INVESTISSEMENTS SUR LES ZONES	40 000 €	16 747 €	41,87%	50 786 €
	TOTAL budget zones économiques	40 000 €	16 747 €	41,87%	50 786 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET BASE DE LOISIRS DE CONDRIEU	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisation 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Tourisme	234 – PROGRAMME ANNUEL TRAVAUX BASE DE LOISIRS	182 236 €	81 389 €	44,66%	0 €
	TOTAL budget base de loisirs	182 236 €	81 389 €	44,66%	0 €

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET PARC DE STATIONNEMENT	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisation 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Parc de stationnement	246 – PARKING ST GERMAIN	100 000 €	90 639 €	90,64%	0 €
	TOTAL budget parc de stationnement	100 000 €	90 639 €	90,64%	0 €

DOMAINES D'INTERVENTION	ANTENNES DU BUDGET EAU POTABLE	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisation 2022	% réalisation	Reports sur 2023
Eau potable	291 - EXTENSION RESEAU EAP	90 000 €	86 388 €	95,99%	3 380 €
	292 - MISE EN ŒUVRE SDAEP	3 208 768 €	2 018 820 €	62,92%	50 086 €
	9001 – ADMINISTRATION GENERALE AEP	40 000 €	4 039 €	10,10%	0 €
	9002 – RESEAU JARDIN STE COLOMBE ST ROMAIN	259 000 €	1 727 €	0,67%	0 €
	9003 – RESEAU VILLE DE VIENNE	575 000 €	216 046 €	37,57%	77 748 €
	9004 – STATION GEMENS ET RESERVOIRS	200 000 €	19 227 €	9,61%	114 077 €
	9005 – ZONE DE PRODUCTION AMPUIS	29 000 €	13 380 €	46,14%	0 €
	9006 - ZONE DE PRODUCTION SMEP	202 000 €	0 €	0,00%	0 €
	9007 – ZONE DE PRODUCTION AMBALLON	85 000 €	170 676 €	200,80%	0 €
	9008 – ZONE DE PRODUCTION VIENNE NORD	67 000 €	0 €	0,00%	0 €
	9009 – ZONE DE PRODUCTION COTES D'AREY	0 €	2 236 €	0,00%	0 €
	9010 – ZONE DE PRODUCTION PONT-EVEQUE	18 000 €	0 €	0,00%	0 €
	9012 - ZONE DE PRODUCTION CHONAS	39 500 €	0 €	0,00%	
TOTAL budget eau potable		4 813 268 €	2 532 540 €	52,62%	245 291 €

5.2 – INVESTISSEMENTS REALISES EN 2021 PAR OPERATIONS ET PAR BUDGETS (SUITE)

DOMAINES D'INTERVENTION	OPERATIONS DU BUDGET ASSAINISSEMENT	Inscriptions au budget 2022 (BP+DM+RP)	Réalisations 2022	% réalisation	Reports sur 2023
	191 – RENOUELEMENT MATERIEL ET LOGICIEL ASS	431 000 €	382 894 €	88,84%	43 337 €
	192 – REHAB COLLECTEUR ZA BARRAGE REVENTIN	155 000 €	15 119 €	9,75%	62 386 €
	193 – EXTENSION RESEAU EU	1 087 602 €	1 063 310 €	97,77%	0 €
	197 - REHAB EAUX CLAIRES PARASITES RUE DRUGES / VIADUC VIENNE	310 000 €	310 000 €	100,00%	0 €
	198 – TRAVAUX DIVERS ASSAINISSEMENT	262 943 €	174 275 €	66,28%	0 €
	200 – RENFORCEMENT COLLECTEUR SEVENNE	66 000 €	47 614 €	72,14%	0 €
	201 – RACCORDEMENT COTES D'AREY STEP VIENNE SUD	80 000 €	51 458 €	64,32%	0 €
	204 – REHAB ET MISE EN SEPARATIF EU	1 147 000 €	1 005 841 €	87,69%	26 000 €
	205 – RACCORD EYZIN PINET A STEP VIENNE SUD	1 360 000 €	1 284 713 €	94,46%	75 287 €
	207 – OPTIMISATION ENERGETIQUE STEP VIENNE SUD	35 000 €	29 625 €	84,64%	5 375 €
	213 – CREATION RESEAU EU STEP SECTEUR TARTARAS AMPUIS	3 000 €	0 €	0,00%	0 €
	216 – REDUCTION DES EAUX CLAIRES PARASITES LES HAIES	27 000 €	0 €	0,00%	0 €
	217 – SCHEMA DIRECTEUR STEP CHASSE/RHONE	88 000 €	67 666 €	76,89%	0 €
	219 – REMPLACEMENT STEP LES HAIES	60 000 €	29 553 €	49,26%	0 €
	222 - REHABILITATION PR VIENNE	30 000 €	1 164 €	3,88%	29 611 €
	223 – RACCORDEMENT BIEVRE ISERE COMMUNAUTE	135 000 €	49 884 €	36,95%	85 116 €
	224 – RENFORCEMENT COLLECTEUR REVENTIN VAUGRIS	69 000 €	0 €	0,00%	0 €
	226 - SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	129 000 €	0 €	0,00%	0 €
	227 - RENFORCEMENT COLLECTEUR REVENTIN VAUGRIS	30 000 €	3 624 €	12,08%	0 €
	290 - REHABILITATION STEP LONGES	20 000 €	0 €	0,00%	0 €
TOTAL budget assainissement		5 525 545 €	4 516 739 €	81,74%	327 113 €

TOTAL TOUS BUDGETS	45 369 552 €	30 311 944 €	66,81%	5 611 850 €
---------------------------	---------------------	---------------------	---------------	--------------------

6 -

LA GESTION DE LA DETTE

6.1 – Le recours à l'emprunt

6.2 – L'état de la dette

6.1 – LE RECOURS A L'EMPRUNT EN 2022

	Capital remboursé en 2022	Emprunts inscrits en 2022 (BP + reports + DM)	Emprunts réalisés en 2022	Emprunts reportés en 2023
Budget principal	4 043 344 €	16 337 000 €	5 500 000 €	4 000 000 €
Transports et déplacements	185 621 €	1 001 000 €	500 000 €	0 €
Immobilier d'entreprises	46 000 €	3 139 000 €	-	1 789 000 €
Base de loisirs	67 306 €	361 000 €	-	284 000 €
Assainissement	1 315 312 €	1 714 000 €	1 374 800 €	0 €
Eau potable	610 973 €	787 000 €	-	0 €
TOTAL	6 268 555 €	23 339 000 €	7 374 800 €	6 073 000 €

Pour financer 30,3 millions d’euros d’investissement réalisés en 2022, Vienne Condrieu Agglomération a mobilisé 7,4 millions d’euros d’emprunts, soit à peine 25% du total, auxquels il convient d’ajouter les emprunts récupérés par le budget principal suite au transfert des piscines de Loire sur Rhône et Vilette de Vienne et par le budget annexe de l’eau suite à la dissolution du syndicat des eaux de St Prim-Chonas-St Clair. En parallèle, l’Agglo a remboursé 6,3 millions d’euros de capital.

Le recours à l’emprunt a été plus important que les années précédentes, ce qui apparaît cohérent avec le niveau d’investissement record atteint en 2022. L’Agglo peut se le permettre compte tenu des marges de manœuvre dégagées par la trajectoire de désendettement suivie ces dernières années.

Les emprunts reportés sont à mettre en rapport avec les besoins de financement prévisionnels en investissement.

6.2 – L'ETAT DE LA DETTE

En 2022, la situation de l'endettement de la communauté d'agglomération est la suivante :

	Budget ppal	Transports	Immob entrep	Base de loisirs	Assainissmt	Eau potable	Total
Encours de la dette au 01/01/2022	36 068 774 €	1 598 711 €	335 667 €	478 634 €	15 108 398 €	5 643 970 €	59 234 154 €
Encours de la dette au 31/12/2022	38 185 238 €	1 913 090 €	289 667 €	411 328 €	15 167 890 €	5 123 013 €	61 090 225 €
Encours à taux fixe 2022	25 318 848 €	988 090 €	0 €	411 328 €	14 131 246 €	4 709 879 €	45 559 392 €
Encours à taux variable 2022	12 866 390 €	925 000 €	289 667 €	0 €	1 036 643 €	413 134 €	15 530 833 €
Annuité 2022	4 575 825 €	205 199 €	50 082 €	85 309 €	1 688 328 €	824 684 €	7 429 4275 €
Taux d'intérêt moyen	1,53 %	1,35 %	1,64 %	3,96%	2,25 %	3,78 %	
Durée de remboursement (encours / épargne brute)	3 ans et 2 mois	2 ans et 3 mois	11 mois	3 ans et 5 mois	4 ans	2 ans et 2 mois	

Avec un encours global de 61 090 225 € au 31 décembre 2022, la dette de Vienne Condrieu Agglomération est en hausse de 1,9 M€ par rapport au 1^{er} janvier. Ce sont les encours au titre du budget principal (+ 2,1 M€) et du budget annexe des transports (+ 0,3 M€) qui expliquent cette évolution, la dette des autres budgets annexes étant stable ou en baisse.

Néanmoins, le coût de la dette reste raisonnable avec un taux d'intérêt moyen qui oscille entre 1,35% et 3,96% selon les budgets. Il est précisé que le taux moyen le plus élevé (budget base de loisirs de Condrieu) correspond à deux emprunts hérités du SYRIPEL qui arrivent en fin d'amortissement et qui ne peuvent donc être refinancés dans des conditions intéressantes pour l'Agglo.

En outre, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » se maintient à un niveau tout à fait soutenable puisqu'elle est passée de 3 ans et 8 mois à 3 ans et 2 mois pour le budget principal, grâce à une épargne brute dynamique. Dans les budgets annexes, elle oscille entre 11 mois et 4 ans.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Il convient enfin de rappeler que l'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt dit « toxique » et que son exposition au risque de taux reste bien répartie entre les taux fixes (75%) et les taux variables (25%), même si la proportion de taux fixe tend à augmenter compte tenu de conditions de marché extrêmement favorables ces dernières années.

7 -

ETAT ANNEXE
GESTION DES DECHETS

7 – L'EXECUTION DU BUDGET 2022 DE LA GESTION DES DECHETS (état annexe)

La gestion des déchets ménagers et assimilés ne donne pas lieu au plan réglementaire à l'établissement d'un budget annexe.

En revanche, la nomenclature comptable M14 fait obligation d'annexer au compte administratif un état spécial sur la TEOM qui retrace les dépenses et les recettes du service par comptes budgétaires. Ce document figure bien en annexe de l'état comptable du CA 2022.

La présentation qui est faite ici est conforme à cet état spécial mais elle s'attache, dans un esprit pédagogique, à faire connaître le budget de la gestion des déchets par grands postes de dépenses et de recettes.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11 615 703 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	12 547 222 €
1. Dépenses d'exploitation du service gestion des déchets.....	8 199 774 €	1. Recettes d'exploitation du service.....	2 365 271 €
Marché de prestation collecte des OM	1 172 983 €	Redevance spéciale et tickets de déchèteries	440 169 €
Transfert des OM	220 470 €	Reventes de matériaux (déchèteries et coll sélect)	873 263 €
Traitement des OM	2 613 315 €	Participation des éco organismes	1 019 023 €
Véhicules de collecte : carburant et entretien	208 222 €	Recettes diverses (pénalités, remboursement...)	32 816 €
Marché de prestation collecte sélective en porte à porte	189 432 €		
Points d'apport volontaire verre	124 184 €		
Points d'apport volontaire emballages	256 757 €		
Points d'apport volontaire papiers	34 739 €		
Tri emballages et papiers	688 023 €		
Déchèteries	2 348 763 €		
Contrat de collecte déchets marché forain de Vienne	52 848 €		
Conditionnement et tri cartons des professionnels	4 773 €		
CET post exploitation	112 583 €		
Entretien des bacs et PAV enterrés	102 123 €		
Prévention déchets	61 784 €		
Locaux St Alban et autres dépenses	8 655 €		
Divers diverses (annulation de titres...)	120 €		
2. Dépenses d'exploitation assurées par d'autres services.....	58 699 €	2. Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	10 180 941 €
La communication sur le tri et la prévention des déchets	33 326 €		
La gestion des véhicules légers de service	24 541 €		
Indemnités régisseurs et frais de mission	832 €		
3. Dépenses relatives aux ressources humaines.....	2 368 793 €	3. "Déficit" résiduel à charge du budget principal.....	
4. Dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.....	381 868 €		
5. Intérêts de la dette.....	12 141 €		
6. Dotation aux amortissements.....	594 428 €	4. Reprise sur subvention.....	1 010 €
7. Virement à la section d'investissement.....			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	848 187 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	715 216 €
1. Les Opérations d'investissement sur le service de collecte.....	687 095 €	1. Produit du FC-TVA.....	120 788 €
40 Progr annuel - grosses réparations et équipements OM	13 896 €	2. Suventions	0 €
38 Progr annuel - acquisition et renouvellement de bacs déchets	103 636 €		
39 Progr annuel - aménagemt points apports volontaires	209 478 €		
37 Progr annuel - acquisition et renouvellement composteurs	26 750 €		
121 Conteneurs enterrés - Centre ville de Vienne	302 198 €		
275 Conteneurs enterrés - Centres bourgs	0 €		
181 Site quai de transfert St Alban	9 964 €		
182 CET post exploitation	21 173 €		
2. Les investissements concernant les déchèteries.....	49 236 €		
41 Prog annuel grosses réparations et équipements déchèteries	38 556 €		
276 Extension déchèterie Ampuis	0 €		
277 Vidéosurveillance déchèteries	10 680 €		
3. Remboursement du capital de la dette.....	110 846 €	3. Emprunt.....	
4. Reprise sur subvention.....	1 010 €	4. La dotation aux amortissements.....	594 428 €

8 -

EXECUTION DU BUDGET
DU SERVICE COMMUN
ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

8 – EXECUTION DU BUDGET 2022 DU SERVICE COMMUN ANIMATION ET INFORMATION JEUNESSE

La compétence jeunesse a été restituée aux communes de l'ex-CCRC au 1^{er} janvier 2020, par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Pour l'exercice de cette compétence le Conseil communautaire, par délibération en date du 5 novembre 2019, et les Conseils municipaux des 11 communes de l'ex-CCRC ont décidé conjointement de créer un service commun « Animation et information jeunesse » et en ont approuvé la convention constitutive.

Le coût de fonctionnement net de ce service, qui résulte de la différence entre les dépenses et les recettes qui lui sont directement ou indirectement affectées, a été déterminé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) réunie le 18 octobre 2019, dont le rapport a été approuvé par le Conseil communautaire le 5 novembre 2019. Il constitue la « dotation de base » affectée au fonctionnement du service.

Dans le cadre de la convention de service commun, les crédits dédiés à l'animation et à l'information jeunesse sont analytiquement identifiés au sein du budget principal de l'Agglo. Ils s'inscrivent en continuité d'action de la politique mise en place précédemment par la communauté de communes de la Région de Condrieu et poursuivie par Vienne Condrieu Agglomération en 2018 et 2019.

L'exécution des dépenses est la suivante en 2022 :

	Réalisé 2022	Rappel budget 2022
Charges de personnel	176 807,21 €	240 000,00 €
Budget activités	16 404,41 €	46 000,00 €
Accompagnement réorganisation du service	42 340,80 €	0,00 €
Communication	102,30 €	5 000,00 €
Informatique, téléphonie et photocopieurs	3 654,07 €	6 500,00 €
Locaux de la MSP (Condrieu) et du PIA (Ampuis)	21 316,86 €	9 750,00 €
Véhicule : entretien, carburant, garage	886,22 €	2 100,00 €
Mise en réserve	0,00 €	3 550,00 €
Sous-total dépenses directes jeunesse	261 511,87 €	312 900,00 €
Matériel informatique : amortissement	2 200,00 €	2 200,00 €
Locaux MSP : ménage	0,00 €	6 300,00 €
Véhicule : assurance et amortissement	1 656,08 €	2 300,00 €
Assurance du personnel	1 335,85 €	3 900,00 €
Autres charges de personnel centralisées	4 900,04 €	7 200,00 €
Sous-total dépenses ventilées	10 091,96 €	21 900,00 €
Total dépenses	271 603,83 €	334 800,00 €

La stabilité des dépenses directes (- 0.2% par rapport à 2021) masque des évolutions contrastées dans un contexte de réorganisation du service : outre l'accompagnement à cette réorganisation, confié à un cabinet spécialisé, et qui constitue une dépense spécifique à l'exercice 2022, cela se traduit par une diminution des charges de personnel et du budget activités. La hausse des charges relatives aux locaux s'explique notamment par l'intégration du ménage de la MSP auparavant effectué en régie et comptabilisé dans les dépenses ventilées.

Ces dernières correspondent aux dépenses portées par d'autres services, mais qui bénéficient en partie au service commun en fonction de clés de répartition déterminées par la CLECT. Elles sont en diminution de plus de 7 000 € par rapport à 2021, essentiellement à cause du transfert du ménage de la MSP dans les dépenses directes comme évoqué ci-dessus.

L'exécution des recettes est la suivante en 2022 :

	Réalisé 2022	Rappel budget 2022
Participations familles	8 325,00 €	12 000,00 €
Subventions (CAF notamment)	84 445,82 €	93 000,00 €
Autres recettes	238,00 €	0,00 €
Sous-total recettes directes jeunesse	93 008,82 €	105 000,00 €
Indemnités journalières	569,74 €	3 200,00 €
Assurance du personnel	1 172,27 €	1 000,00 €
Sous-total recettes ventilées	1 742,01 €	4 200,00 €
Dotation de base Vienne Condrieu Agglo	225 600,00 €	225 600,00 €
Total recettes	320 350,83 €	334 800,00 €

Comme pour les dépenses, il convient de distinguer les recettes directes et celles dont une proportion seulement est affectée au service commun.

Les recettes directes comprennent les participations des familles aux activités ainsi que les subventions reçues de la CAF, de la MSA et de la région Rhône-Alpes. Elles sont logiquement en diminution (- 8 600 €), compte tenu de la réorganisation du service évoquée dans le paragraphe sur les dépenses.

Les recettes ventilées portent sur des remboursements au titre des frais de personnel. Elles sont affectées au service commun au prorata du nombre d'ETP du service par rapport au nombre total d'ETP de l'Agglo. Elles évoluent là aussi à la baisse, en cohérence avec l'évolution des dépenses de personnel.

La dotation de base de Vienne Condrieu Agglomération correspond au coût net de fonctionnement du service commun « Animation et information jeunesse » tel qu'il a été évalué par la CLECT. Elle a été définitivement fixée au moment de la restitution de la compétence aux communes et figure donc chaque année, pour le même montant, dans les recettes du service. En 2022 comme les années précédentes, la somme de cette dotation de base et des recettes propres du service couvre largement l'ensemble des coûts de fonctionnement.